

Musicien ingénieur du son (DFS)

RNCP2149 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	323v
Code(s) ROME	L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/04/2012

Certificateur(s)

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP)

<http://www.cnsmdp.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel de l'audiovisuel a la responsabilité technique et artistique des projets de production qui lui sont confiés. Il est en mesure d'une part de spécifier les moyens techniques à mettre œuvre pour leur réalisation et d'autre part de guider les musiciens dans leur travail au plan artistique. Il peut dans certaine situation contribuer à l'élaboration du contenu artistique des projets.

Dans le cadre de la convention collective de Radio-France, le musicien-ingénieur du son a le titre de musicien metteur en ondes.

Conditions d'exercice les plus fréquentes :

- ingénieur du son et /ou directeur artistique pour les enregistrements musicaux avec ou sans image (CD, DVD, film, etc.)
- sonorisateur ; conception et/ou exploitation des dispositifs de sonorisation.
- conseiller musical ou artistique ; responsable de la qualité du son sur les productions vidéos ou filmées.
- réalisateur en musique de variété ; arrangeur et/ou orchestrateur ; sound designer.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Principales compétences attestées :

- maîtrise au plus haut niveau tous les aspects techniques et artistiques de la prise de son et du mixage ;
- gestion artistique d'une séance d'enregistrement (direction artistique)
- mise en œuvre de dispositifs techniques complexes -- haute compétence dans les domaines scientifiques appliqués (audiofréquence, traitement du signal, acoustique...) ;
- déchiffrer une partition ;
- analyser une partition ;
- maîtriser le solfège.

Compétences complémentaires :

- capacité à conduire des projets sur le plan de l'organisation humaine ;
- maîtrise de l'anglais, en particulier de l'anglais propre aux métiers du son ;
- maîtriser des styles, répertoires et pratiques musicales très différents ;
- disposer d'une culture musicale significative ;
- disposer d'éléments de base en écriture ;
- disposer d'éléments de base en orchestration ;
- disposer d'une compétence pianistique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- édition de phonogrammes et vidéogrammes - post production (montage, mixage, mastering)
- sonorisation de spectacles vivants
- studios d'enregistrement
- création sonore pour spectacles vivants
- radiodiffusion

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- ingénieur du son et /ou directeur artistique pour les enregistrements musicaux avec ou sans image (CD, DVD, film, etc) - sonorisateur ; conception et/ou exploitation des dispositifs de sonorisation.
- conseiller musical ou artistique ; responsable de la qualité du son sur les productions vidéos ou filmées.
- réalisateur en musique de variété ; arrangeur et/ou orchestrateur ; sound designer.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Un jury distinct est constitué par unité d'enseignement à évaluer. Les membres des jurys, y compris le président, sont nommés par le directeur.

Nombre de personnes composant le jury : 3

Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : environ 66 %

COMPOSITION DU JURY — VAE

Les jurys sont présidés par le directeur du Conservatoire ou son représentant. Ils comprennent, outre le président, deux personnalités qualifiées nommées par le directeur du Conservatoire, l'une choisie parmi l'encadrement d'une structure recrutant des salariés des métiers correspondants, l'autre parmi les salariés des métiers correspondants.

Ces deux personnes ne peuvent être choisies parmi les enseignants en poste dans l'un ou l'autre conservatoire national supérieur de musique et de danse. Le directeur du Conservatoire nomme également un expert pour chaque discipline dans laquelle un dossier a été déposé, sans voix délibérative ; cet expert peut être un enseignant ou un responsable pédagogique en poste dans l'un ou l'autre conservatoire national supérieur de musique et de danse.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/04/2012

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cnsmdp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2149/>